

| PROVINCE DE LUXEMBOURG (/250/SECTIONS/PROVINCE-DE-LUXEMBOURG) | PUBLIÉ LE 24/03/2018 À 12:00



Wallonie: un bail de courte durée pour plus de flexibilité



Un projet de décret pour pallier les cellules vides. - D. R.

Il y a quelques jours, le député wallon Yves Evrard (MR) a défendu à la tribune du parlement wallon un projet de décret relatif au bail commercial de courte durée, qui vise à favoriser l'émergence de magasins éphémères dans les centres-villes.

Dans sa déclaration de politique régionale en juillet dernier, le Gouvernement wallon avait souligné son intention de prendre des mesures pour favoriser l'émergence de magasins éphémères dans les centres-villes. Ce type de commerces rencontre un intérêt auprès des jeunes entrepreneurs qui souhaitent se lancer dans une activité mais sans savoir si leur produit va rencontrer du succès. Ou pour des commerçants qui vendent leurs produits uniquement en ligne et qui souhaitent se développer sur le terrain.

Ce projet de décret a pour but d'inscrire le bail commercial dans un cadre juridiquement satisfaisant. Actuellement, aucun cadre juridique n'encadre le bail commercial de courte durée et il n'est pas toujours simple de caser celui-ci dans les concepts juridiques existants.

« *Ce bail de courte durée ne pourra pas excéder une année. Mais il pourra être renouvelé, à condition que sa durée ne dépasse pas un an* », explique Yves Evrard. Au bout d'un an, si le preneur souhaite prolonger la location de l'espace commercial, il rentre alors dans un bail

classique. Une convention expresse et écrite est signée entre le propriétaire de la surface commerciale et le locataire. Parmi les autres principes de ce projet de décret, la possibilité pour le locataire d'effectuer des transformations dans le bâtiment, avec l'accord du propriétaire. Le projet de décret prévoit aussi de remplacer les obligations qui nécessitent de passer par un acte authentique par un simple enregistrement du bail.

« Ce projet répond à une vraie demande. Dans certains centres-villes, il y a beaucoup de cellules vides. Ce dispositif va permettre à des jeunes de se lancer plus facilement et de développer un concept ou un produit avec beaucoup plus de flexibilité. C'est aussi une manière de rendre les centres-villes plus dynamiques », conclut Yves Evrard.

M. M.